

## **ARRETE MUNICIPAL**

### **DELEGATION DE FONCTION AU TROISIEME ADJOINT**

Le Maire de la commune de SEYTROUX,

Vu les articles L2122-18 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la séance d'installation du Conseil Municipal du 27 Mai 2020,

Vu la démission de Mme MUDRY BONAN, accepté par M. le Préfet, le 9 Juin 2022

Vu la séance du Conseil Municipal du 24 Juin 2022 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du troisième adjoint,

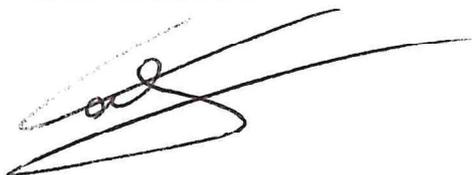
### **A R R E T E**

**Article 1 :** Monsieur VAUTHAY Michaël, adjoint, est délégué au poste Environnement.

- Gestion des forêts en lien avec l'Office National des Forêts,
- Suivi de l'entretien des voies de dessertes forestières, des sentiers communaux ainsi que les sentiers gérés par la communauté des communes et notamment participé à la commission intercommunale des sentiers de la CCHC,
- Suivi des cours d'eau en relation avec la CCHC (GEMAPI),
- Gestion des alpages,
- Organisation de la/des journées environnement,
- Participation à la mise en œuvre de l'association foncière pastorale autorisée.

**Article 3 :** Ampliation du présent arrêté, qui sera publié et notifié à l'intéressé, sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de THONON LES BAINS.

Notification à l'intéressé  
le 23 Juillet 2022



Fait à Seytroux,  
le 23 Juillet 2022

Le Maire, MORAND Jean-Claude

